

Conseil Municipal du Jeudi 6 novembre 2025

Vœu relatif à la suppression des subventions de la Région Île-de-France aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Aujourd’hui, de nombreux fontenaisiennes et de fontenaisiens sont reconnus en situation de handicap : au 31 décembre 2024, 517 sont bénéficiaires de l’Allocation pour Adultes Handicapés (AAH), 643 sont porteurs de la carte d’invalidité, 928 sont porteurs d’une carte de priorité et 834 sont reconnus en qualité de travailleur handicapé.

Pour beaucoup de familles, notamment celles aux revenus modestes, les aides pour adapter leur logement, bénéficier d’une aide auditive, acquérir un fauteuil roulant ou encore un véhicule adapté, sont indispensables pour vivre dignement.

En 2014, la Région Île-de-France, dirigée alors par une majorité de gauche et écologiste, a mis en place une aide aux MDPH par le biais d’une participation financière au fonds de compensation des 8 MDPH d’Île-de-France. Ce fonds permet d’aider les personnes en situation de handicap, en compensant les frais restant à leur charge après déduction de la prestation de compensation du handicap (PCH).

La décision brutale de l’exécutif de la Région Île-de-France de mettre fin dès 2025 aux subventions qui abondent ces Fonds de compensation risque d’accentuer considérablement les difficultés auxquelles sont confrontés les fontenaisiennes et les fontenaisiens en situation de handicap.

Ainsi,

Considérant la décision de l’exécutif de la Région Île-de-France de mettre fin dès 2025 aux subventions régionales aux fonds de compensation des 8 MDPH mises en place en 2014 ;

Considérant que les subventions régionales aux MDPH ont été permises par la loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances et sont régies par l’article L. 146-5 du code de l’action sociale et des familles ;

Considérant que les demandes soutenues par les fonds de compensation départementaux concernent les aides techniques (43%), les fauteuils roulants (22%), les aides auditives (18%), les aménagements de logement (11%) et de véhicule (6%) ;

Considérant que la prise en charge des fauteuils roulants par l’Assurance Maladie à compter du 1er décembre 2025 ne saurait être un argument pour supprimer les subventions aux MDPH franciliennes ;

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses :

- Demande à la Région Île-de-France de revenir sur sa décision et de rétablir les aides régionales en direction des 8 MDPH d’Île-de-France ;
- Demande à la Région Île-de-France de tenir réellement son engagement à faire du handicap en 2025 et 2026 « une grande cause régionale » ;
- Réaffirme son soutien à nos concitoyennes et concitoyens en situation de handicap.